

moi ne sont rien, je les soumetts à l'Eglise d'abord et aux amis du bon Dieu qui peuvent en tirer quelque parti s'il y a quelque chose dedans...." "Elle estimait toutefois et proclamait hautement que c'est à l'Eucharistie que devait aller les hommages et les réparations des nations, Jésus-Christ vivant parmi nous dans l'Eucharistie." (1).

C'est au congrès eucharistique de Madrid, au mois de juin 1911, que le projet d'adoration nationale perpétuelle fut proposé, pour la première fois, en public. Deux mois après, l'épiscopat belge tout entier faisait paraître une lettre pastorale pour instituer en Belgique cette œuvre de réparation nationale, au moyen de l'adoration perpétuelle du Très Saint-Sacrement déjà établie. "Il nous a semblé, lisons-nous dans cette lettre que sans rien changer aux pratiques de piété en honneur dans tous les diocèses de Belgique, nous pouvions rendre à la royauté spirituelle de Jésus-Christ, *Tu Rex Glorie Christe*, un hommage national d'amour réparateur. Chaque jour de l'année, dans plusieurs paroisses de notre pays, Notre-Seigneur Jésus-Christ est exposé aux adorations publiques des fidèles dans son Très Saint-Sacrement. La plupart des fidèles assistent ce jour-là aux offices religieux de la paroisse et prennent part à la communion eucharistique. Peut-être y prient-ils trop souvent pour eux seuls, trop peu pour les intérêts généraux de la patrie et de l'Eglise. Désormais, nous voulons que le jour de l'adoration perpétuelle soit un jour de réparation nationale: le clergé et les fidèles offriront, en ce jour, la messe, leur communion, leurs heures d'adoration, à la même intention publique, le bien de la nation." (2).

La France et d'autres pays suivent déjà, ou se préparent à suivre l'exemple de la Belgique. Dès qu'il fut question de ce nouveau projet, Mgr Heylen, évêque de Namur, le vénéré président du comité permanent des Congrès eucharistiques internationaux, voulut bien nous en écrire. Lors de la dernière retraite ecclésiastique,

(1) *Bulletin des Oeuvres de l'adoration nocturne*, avril 1912, p. 6.

2) Lettre pastorale de l'épiscopat belge, 29 août 1911.